

Présidence
Vice-présidence CR
Vincent RICHARD
Arnaud HAQUET
Philippe PAREIGE

Commission de la recherche - URN
29 mai 2026
Délibération n°CR-2026-13

Direction Générale des Services
Sylvie MONSINJON

Affaire suivie par :
Anissa DEBAA
Secrétaire des Instances
☎ 02.35.14.67.69
✉ secretariat.instances@univ-rouen.fr

À l'ouverture de la réunion, le quorum est atteint par 28 votants, dont 5 membres représentés.

Procédure relative aux modalités d'attribution de l'Habilitation à Diriger des Recherches à l'Université de Rouen Normandie

- Vu la procédure relative aux modalités d'attribution de l'Habilitation à Diriger des Recherches (HDR) à l'Université de Rouen Normandie (URN) annexe
- Vu le dossier de demande d'autorisation d'inscription à l'Habilitation à Diriger des Recherches (HDR) annexe
- Vu le dossier de soutenance Habilitation à Diriger des Recherches annexe
- Vu le formulaire d'inscription à l'Habilitation à Diriger des Recherches annexe

Approbation de la procédure relative aux modalités d'attribution de l'Habilitation à Diriger des Recherches à l'Université Rouen Normandie (URN)

Pour	27
Contre	0
NPPV	0
Abstention	0

La commission de la recherche approuve la procédure relative aux modalités d'attribution de l'Habilitation à Diriger des Recherches à l'Université de Rouen sous réserve de modifications.

Le Président de l'Université de Rouen Normandie

Franck LE DERF

PROCEDURE RELATIVE AUX MODALITES D'ATTRIBUTION DE L'HABILITATION A DIRIGER DES RECHERCHES (HDR) A L'UNIVERSITE DE ROUEN NORMANDIE (URN)

Préambule et définitions

« L'HDR sanctionne la reconnaissance du haut niveau scientifique du candidat, du caractère original de sa démarche dans un domaine de la science, de son aptitude à maîtriser une stratégie de recherche dans un domaine scientifique ou technologique suffisamment large et de sa capacité à encadrer de jeunes chercheurs. Elle permet notamment d'être candidat à l'accès au corps des professeurs des universités » (cf. Arrêté du 23 novembre 1988).

Le garant est une personnalité titulaire de l'HDR qui accompagne le candidat tout au long de la préparation scientifique de son dossier. Son rôle est d'accompagner le candidat dans la structuration du dossier, d'attester du caractère cohérent, original et représentatif des travaux présentés, et d'émettre un avis circonstancié, transmis à la Commission de la Recherche restreinte (CRr).

Le garant correspond au « directeur de recherche » tel que défini dans l'arrêté du 23 novembre 1988. Afin d'assurer une cohérence institutionnelle et un suivi scientifique effectif, il est demandé que le garant soit membre de l'URN et rattaché à l'école doctorale référente. Dans le cas où le garant n'est pas un personnel de l'URN, un membre du jury de soutenance, professeur ou assimilé, doit être membre de l'URN/.

L'examineur de la CRr est un membre HDR de la CRr désigné pour analyser le dossier, synthétiser le parcours scientifique du candidat et émettre un avis écrit motivé sur l'autorisation d'inscription à l'HDR, en tenant compte des éléments du dossier et de l'avis du garant.

Sources réglementaires

Arrêté du 23 novembre 1988 relatif à l'habilitation à diriger des recherches

Arrêté du 13 février 1992 modifiant l'arrêté du 23 novembre 1988 relatif à l'habilitation à diriger des recherches

Arrêté du 25 avril 2002 modifiant l'arrêté du 23 novembre 1988 relatif à l'habilitation à diriger des recherches

Circulaire 89-004 du 5 janvier 1989 (RLR 430-5)

Circulaire relative au doctorat et à l'habilitation à diriger des recherches du 27 octobre 1992 ; NOR : MENU9250455C - Bulletin officiel de l'Éducation nationale no 45 du 26 novembre 1992

Conditions requises pour l'accès à l'HDR

La candidature à l'HDR à l'URN est ouverte à toute personne, interne ou externe à l'établissement, remplissant les conditions nationales ci-après.

Les candidats doivent être titulaires (selon l'arrêté de 2002) :

- d'un diplôme de doctorat
- ou d'un diplôme de docteur permettant l'exercice de la médecine, de l'odontologie, de la pharmacie et de la médecine vétérinaire et d'un diplôme d'études approfondies ou d'un master recherche,
- ou justifier d'un diplôme, de travaux ou d'une expérience d'un niveau équivalent au doctorat.

Cette dernière disposition est notamment applicable aux titulaires d'un doctorat de troisième cycle ou d'un

diplôme de docteur ingénieur complété par d'autres travaux ou une activité d'enseignement et de recherche à temps plein d'une durée minimale de cinq ans.

Formation:

Les candidats peuvent suivre une formation à l'encadrement doctoral, organisée par le Collège des Écoles Doctorales, préalablement à la soutenance. Cette formation est fortement recommandée.

Etapes de la procédure

1. Demande d'autorisation d'inscription (*Demande d'inscription*)

Le demande d'autorisation d'inscription se déroule comme suit.

1.1. Constitution du dossier

Exigences de l'URN :

Le dossier de demande d'autorisation d'inscription comprend :

- Le formulaire de demande d'autorisation d'inscription à l'HDR, complété et signé par le demandeur,
- La copie du diplôme de Doctorat,
 - o ou la copie du diplôme de docteur permettant l'exercice de la médecine, de l'odontologie, de la pharmacie et de la médecine vétérinaire et d'un diplôme d'études approfondies ou d'un master recherche.
 - o ou justifier d'un diplôme, de travaux ou d'une expérience d'un niveau équivalent au doctorat.
- un CV détaillé,
- Une synthèse des travaux et projets de recherche (d'au moins 10 pages)
- Pour tout candidat externe à l'URN, un courrier de motivation du candidat explicitant les raisons qui l'amènent à déposer son dossier à l'URN,
- Tout autre document additionnel (page HAL, résumé long, etc.).
- Les avis facultatifs du directeur de l'unité de recherche et du directeur de l'Ecole Doctorale.

Ce dossier de demande d'inscription en HDR constitue un dossier scientifique préalable et ne correspond pas au manuscrit d'HDR soumis pour la soutenance.

Le dossier d'inscription doit être transmis **au plus tard un mois** avant la prochaine date de la Commission Recherche Restreinte à hdr@univ-rouen.fr celui-ci sera transmis par le pôle recherche de la DRV au VP du champ de recherche concerné.

Pour rappel, le calendrier des instances se situe sur le site internet de l'université dans la partie établissement conseils et commissions.

1.2. Vérification administrative du dossier

Le Pôle Recherche vérifie la complétude et la recevabilité du dossier.

En cas de pièces manquantes, il sollicite les compléments nécessaires auprès du candidat.

1.3. Désignation et rôle de l'examineur CR

Lorsque le dossier est complet, le VP de champ propose, au nom du président de l'URN, un examinateur

issu des élus de la CRr.

Le Pôle recherche contacte l'examineur de CRr pour la rédaction du rapport.

L'examineur CRr transmet son rapport **au plus tard 10 jours** avant la CRr.

Il analyse le parcours scientifique du candidat, rédige un rapport écrit motivé, peut solliciter des compléments scientifiques qui seront recueillis par le Pôle Recherche après validation par le VP de champ.

1.4. Examen du dossier en CRr

L'examineur de la CRr présente le dossier en CRr.

La commission se prononce ensuite sur l'autorisation d'inscription administrative à l'HDR.

Le président de l'URN statue sur la base de l'avis de la CRr.

Le candidat est ensuite informé par le Pôle Recherche.

En cas d'avis favorable, le candidat :

- dispose d'un délai d'un an pour procéder à son inscription administrative,
- puis d'un délai d'un an après l'inscription administrative pour soutenir l'HDR.

2. Demande d'autorisation de soutenance (*Autorisation de se présenter devant le jury*)

L'autorisation de se présenter devant le jury est accordée par le président de l'URN selon la procédure ci-après.

2.1. Inscription administrative (diplôme) et paiement des droits d'inscription

Le candidat procède à son inscription administrative au diplôme d'HDR auprès du Pôle des Etudes Doctorales de la DRV, via un formulaire d'inscription administrative, et au paiement des droits d'inscription (prise de rendez-vous obligatoire).

Cette démarche doit être effectuée au minimum 2 mois avant la date prévue de soutenance de l'HDR (non inclus les périodes de congés universitaires).

2.2. Dossier de soutenance HDR - Désignation et validation des rapporteurs et des membres du jury

Le candidat complète le dossier de soutenance HDR, au minimum 2 mois avant la date de soutenance d'HDR (hors périodes de congés universitaires). Il est précisé que ce dossier de soutenance peut être complété simultanément au formulaire d'inscription administrative.

Le président de l'URN confie le soin d'examiner les travaux du candidat à au moins trois rapporteurs avant soutenance (proposés par le candidat) dans le dossier de demande d'autorisation d'HDR dont deux au moins doivent être titulaire de l'HDR.

Deux de ces rapporteurs doivent être extérieurs à l'URN.

Les rapporteurs doivent être compétents dans le champ scientifique du candidat et indépendants de celui-ci (absence de liens hiérarchiques et de co-publications récentes cad de moins de 5 ans).

Les rapporteurs peuvent être proposés comme membres du jury de soutenance (et président de jury).

Les travaux soumis à l'évaluation des rapporteurs prennent la forme d'un manuscrit d'HDR, distinct du dossier scientifique préalable présenté lors de la demande d'autorisation d'inscription.

Le dossier de candidature comprend soit un ou plusieurs ouvrages publiés ou dactylographiés, soit un dossier de travaux, accompagnés d'une synthèse de l'activité scientifique du candidat permettant de faire

apparaître son expérience dans l'animation d'une recherche (art. 4 de l'arrêté du 23 nov. 1988 relatif à l'HDR)
La forme du manuscrit et l'organisation des travaux présentés peuvent varier selon les disciplines et les usages scientifiques propres aux champs de recherche concernés.

Ce manuscrit comprend généralement :

- Une synthèse des activités scientifiques du candidat mettant en évidence la cohérence, l'originalité et l'évolution de ses travaux.
- Une présentation des contributions scientifiques du candidat et de son positionnement dans son champ de recherche.
- Une démonstration de la participation effective à l'encadrement de travaux de master ou doctorat, et de la capacité du candidat à encadrer de jeunes chercheurs.
- Une réflexion sur les perspectives scientifiques et la stratégie de recherche envisagée.
- Le cas échéant, un ensemble de publications, d'articles ou d'ouvrages représentatifs des travaux du candidat.

Le manuscrit est rédigé en français ou, avec l'accord du jury, dans une autre langue scientifique, accompagné d'un résumé substantiel en français.

Le manuscrit d'HDR doit être transmis par le candidat aux rapporteurs avant soutenance dans des délais compatibles avec la rédaction de leurs rapports et la date prévue de soutenance.

2.3. Rapports et autorisation de soutenance

Les rapporteurs avant soutenance font connaître leur avis par des rapports écrits et motivés, sur la base desquels peut être autorisée la présentation orale des travaux du candidat devant le jury. Ces rapports sont communiqués au candidat.

Délais légaux : les rapports doivent parvenir **14 jours minimum** avant la date de soutenance.

L'autorisation de soutenance est signée par le président de l'URN après réception des avis favorables.

2.4. Composition et recevabilité du jury de soutenance

Le jury est nommé par le président de l'URN.

Il est composé :

- d'au moins cinq membres choisis parmi les personnels enseignants HDR des établissements d'enseignement supérieur public et de recherche, les directeurs et chargés de recherche HDR des établissements publics à caractère scientifique et technologique
- pour au moins de la moitié, de personnalités françaises ou étrangères extérieures à l'établissement et reconnues en raison de leur compétence scientifique
- la moitié du jury, au moins, doit être composée de professeurs ou assimilés au sens de l'article 1er de l'arrêté du 19 février 1987 susvisé.

Le jury désigne en son sein un président et deux rapporteurs de soutenance ; ces derniers doivent être extérieurs à l'établissement.¹ Ils sont chargés de présenter et de discuter les travaux du candidat lors de la soutenance.

Le manuscrit d'HDR doit être transmis par le candidat aux membres du jury. Contrairement à la soutenance de doctorat, il n'y a pas de dépôt à effectuer auprès du service commun de documentation.

2.5. Communication interne et externe

¹ Cf. art. 4 de l'Arrêté du 23 novembre 1988.

Avant la soutenance, un avis de soutenance est publié à l'intérieur de l'établissement sur le site WEB de l'URN (art. 5 de l'arrêté du 23 nov. 1988 relatif à l'HDR)

3. Soutenance

La présentation des travaux d'HDR est publique. Toutefois si l'objet des travaux l'exige, le président de l'URN peut prendre toute disposition utile pour en protéger le caractère confidentiel.

3.1. Déroulement de la soutenance

Déroulé :

- Exposé du candidat sur l'ensemble de ses travaux.
- Discussion scientifique approfondie.
- Délibération du jury.
- Décision sur la délivrance de l'habilitation.

Le jury évalue notamment la maturité scientifique, la capacité à encadrer et la cohérence de la stratégie de recherche.

Modalités de soutenance en visioconférence :

A titre exceptionnel, le président peut autoriser le candidat à l'HDR et les membres du jury, en totalité ou partiellement, à participer à la présentation par tout moyen de télécommunication permettant leur identification et garantissant leur participation effective continue et simultanée aux débats ainsi que la confidentialité des délibérations du jury.

Les moyens techniques mis en œuvre s'efforcent d'assurer le caractère public des débats.

3.2. Rapport du jury de soutenance et procès-verbal

Le président du jury, après avoir recueilli l'avis des membres du jury, établit un rapport. Ce rapport est contresigné par l'ensemble des membres du jury et communiqué au candidat. Il peut être consulté par toute personne HDR.

Le président du Jury signe le procès-verbal et le rapport de soutenance, ainsi que l'ensemble des membres du Jury.

Si l'un des membres du Jury a participé par visioconférence à la soutenance, le président du Jury signe le procès-verbal de soutenance et le rapport de soutenance au nom du membre non présent physiquement et s'assure qu'il dispose de la procuration pour délégation de signature pour la remettre en même temps que le procès-verbal de soutenance.

DOCUMENTS ASSOCES

- Dossier de demande d'inscription en HDR
- Formulaire d'inscription administrative HDR
- Dossier de soutenance HDR

CONTACTS

Pour l'autorisation d'inscription

Direction de la Recherche et de la Valorisation (DRV)

Pôle recherche de la DRV

Bât. 26A Présidence / Affaires générales, RDC, Campus de Mont-Saint-Aignan

Tél. 02 35 14 68 61

hdr@univ-rouen.fr

Pour l'inscription et la soutenance

Direction de la Recherche et de la Valorisation (DRV)

Pôle des Etudes Doctorales

Gestionnaire : Marie LANDRY 02.35.62.29.13

Responsable : Emilie DESPOIS 02.35.14.63.20

hdr@univ-rouen.fr

DOSSIER DE DEMANDE D'AUTORISATION D'INSCRIPTION À L'HABILITATION A DIRIGIER DES RECHERCHES (HDR)

Le dossier complet doit être transmis au Pôle Recherche de la DRV (cf. rubrique « Contacts » en fin de document), conformément aux modalités précisées dans la procédure relative à l'obtention de l'Habilitation à diriger des recherches de l'Université de Rouen Normandie (URN).

IDENTITÉ DU CANDIDAT

Nom :	
Nom d'usage (le cas échéant) :	
Prénom :	
Date de naissance :	
Email :	
Tel. :	
Section CNU :	
Ou N° de Section CNRS ou Inserm le cas échéant (préciser l'EPST)	
Corps / grade :	
Statut actuel (Titulaire/contractuel) : (si contractuel, préciser la durée du contrat : ... et quotité : ...)	
Nom de l'affectation actuelle Composante :	
Nom de l'affectation actuelle de l'Unité de recherche :	
Directeur/directrice de l'unité de recherche :	
Établissement employeur :	

IDENTITE DU GARANT

Le garant est titulaire de l'HDR.

Le garant conseille le candidat dans la structuration du dossier scientifique, atteste que les travaux présentés sont cohérents, substantiels et représentatifs du champ disciplinaire, et émet un avis motivé qui sera transmis à la CRr.

Nom :	
Prénom :	
Email :	
Tel. :	
Spécialité :	
Corps / grade :	
Nom de l'Unité de recherche :	
Établissement employeur :	
Date et lieu d'obtention de l'HDR :	

PARCOURS DU CANDIDAT

■ Parcours Universitaire

Date	Diplôme	Établissement-Lieu

■ Parcours Professionnel

Date		Fonction	Établissement-Lieu

THÉMATIQUE SCIENTIFIQUE DE RECHERCHE

- Thématiques de recherche (5 mots clés au maximum)
- Résumé des travaux de recherche et perspectives (1 page au maximum)
- Liste motivée des 3 rapporteurs envisagés/pressentis pour la soutenance

Pour rappel :

- Au moins 2 rapporteurs doivent être titulaires de l'HDR
- Au moins 2 rapporteurs doivent être extérieurs à l'URN
- Les rapporteurs doivent être compétents dans le champ scientifique du candidat et indépendants de celui-ci (absence de liens hiérarchiques et de co-publications récentes cad de moins de 5 ans).

Rapporteur 1

NOM :

Prénom :

Unité de recherche :

Etablissement employeur :

Titulaire de l'HDR oui/non :

Motivations (10 lignes max) :

Rapporteur 2

NOM :

Prénom :

Unité de recherche :

Etablissement employeur :

Titulaire de l'HDR oui/non :

Motivations (10 lignes max) :

Rapporteur 3**NOM :****Prénom :****Unité de recherche :****Etablissement employeur :****Titulaire de l'HDR oui/non :****Motivations (10 lignes max) :****PRODUCTION SCIENTIFIQUE****■ Résumé de la production scientifique**

Nombre d'articles dans des revues internationales indexées	
Nombre d'articles dans des revues nationales indexées	
Nombre d'articles dans des revues nationales ou internationales non indexées	
Nombre d'ouvrages, de contributions à ouvrages ou de chapitres	
Nombre d'actes de colloques et congrès nationaux et internationaux à comité de lecture	
Nombre de communications orales et affichées nationales ou internationales	
Nombre de conférences invitées nationales ou internationales	
Autres productions (brevets, logiciels, logiciels open source, marques déposées...)	

■ Liste numérotée de la production scientifique

(Le candidat prendra soin de souligner son nom en tant qu'auteur. Selon les disciplines, si cela est pertinent, il classera ses publications par rang en tant qu'auteur)

■ Revues internationales indexées

1. ...

■ Revues nationales indexées

1. ...

■ Revues nationales ou internationales non indexées

1. ...

■ Ouvrages, contributions à ouvrages ou chapitres

1. ...

■ Actes de colloques et congrès nationaux et internationaux à comité de lecture

1. ...

■ Communications orales et affichées nationales ou internationales

1.

■ Conférences invitées nationales ou internationales

1.

■ Autres productions (brevet, licence, déclaration d'invention, logiciel, logiciel open source, marque déposée...)

1.

FINANCEMENT DE LA RECHERCHE

- Participation/coordination de projets (ANR, Europe, Région, Établissement, Fondations, ...) :
- Partenariats publics :
- Partenariats privés :

CONTRATS/PROJETS EN LIEN AVEC LE MONDE SOCIO-ÉCONOMIQUE

- Contrats de R&D, d'études, d'expertise, de valorisation... :
- Start Up :
- Autres :

ENCADREMENTS

- Co-encadrement de Doctorants (*merci de dupliquer ce tableau pour chaque doctorant*)

Prénom & Nom de Doctorant/Docteur	Doctorat en cours ou date de soutenance
Liste des travaux publiés	
Situation actuelle du Docteur (si connue)	

- Encadrement de Masters (stages)

Prénom & Nom de l'étudiant	Mention, parcours	Période

- Autres encadrements

Prénom & Nom de la personne encadrée	Rôle dans l'encadrement	Projet encadré	Période

AUTRES CRITÈRES D'ÉVALUATION

▪ Rayonnement international

- Mobilité
- Collaboration dans des réseaux internationaux

▪ Activités éditoriales et d'expertises

- Participation à des instances d'évaluation
- Participation à des jurys de thèses
- Expertises d'articles ou de projets, comité éditorial

▪ Responsabilités collectives

- Animation d'équipes, de services, de départements de recherche
- Responsabilités pédagogiques
- Participation à la vie de l'unité de recherche ou de l'établissement

▪ Diffusion scientifique

- Organisation ou participation au comité scientifique de manifestations (congrès, colloques, conférences, séminaires, ...)
- Vulgarisation scientifique

ATTESTATION SUR L'HONNEUR DU CANDIDAT

Je soussigné(e) certifie sur l'honneur ne pas être inscrit(e) ou ne pas avoir été inscrit(e) à l'Habilitation à diriger des recherches (HDR) dans un autre établissement.

Fait à, le

Signature du candidat :

L'UNITÉ DE RECHERCHE DU CANDIDAT

Je soussigné(e).....directeur/directrice de l'unité de recherche certifie avoir été informé(e) de la démarche de Monsieur/Madame en vue de demander une autorisation d'inscription à l'HDR.

Fait à, le

Signature de la direction de l'unité de recherche :

CADRE RESERVÉ A L'ADMINISTRATION

■ Autorisation à s'inscrire à l'Habilitation à diriger des recherches :

Avis commission de la recherche en formation restreinte (CRr) du :/...../.....

- ☐ Favorable
- ☐ Favorable sous réserve de
- ☐ Défavorable. Motif :
.....

■ Décision du Président de l'URN

Vu l'avis de la commission de la recherche en formation restreinte (CRr) du
...../...../....., l'autorisation d'inscription à l'HDR est :

- ☐ Favorable
- ☐ Favorable sous réserve de
- ☐ Défavorable. Motif
.....

Cette autorisation est valable pour une **durée de 1 an**.

Fait à Mont Saint Aignan, le

Le président de l'université de Rouen Normandie
Par délégation,
Le vice-président du conseil académique en charge de la CRr

PIÈCES À JOINDRE AU DOSSIER

- ☐ Le présent formulaire de demande d'autorisation d'inscription à l'HDR, complété et signé par le demandeur
- ☐ Copie d'une pièce d'identité (CNI ou Passeport)
- ☐ Copie du diplôme de doctorat
- ☐ Avis de la commission scientifique de l'UFR Santé (le cas échéant)
- ☐ CV actualisé
- ☐ Toute autre pièce permettant l'évaluation de la demande (synthèse développée de l'activité de recherche, de formation et des perspectives de recherche, pré-mémoire...)
- ☐ Si le candidat est extérieur à l'URN, courrier justifiant la demande d'inscription à l'URN

En annexe :

- ☐ Avis du garant (obligatoire)
- ☐ Avis du directeur de l'unité de recherche du candidat (facultatif)
- ☐ Avis du directeur de l'école doctorale (facultatif)

CONTACTS

Direction de la Recherche et de la Valorisation (DRV)

Pôle recherche de la DRV

Bât. 26A Présidence / Affaires générales, RDC, Campus de Mont-Saint-Aignan

Tél. 02 35 14 68 61

hdr@univ-rouen.fr

ANNEXE 1 : AVIS CIRCONSTANCIÉ DU GARANT (OBLIGATOIRE)

Nom prénom du garant :

Avis circonstanciés (joindre un courrier si nécessaire):

Date :

Signature :

ANNEXE 2 : AVIS (FACULTATIF) DE LA DIRECTION DE L'UNITÉ DE RECHERCHE**Nom et Prénom du directeur/de la directrice de l'unité de recherche :**Avis : ☐ Favorable ☐ Défavorable ☐ Réservé

Commentaires :

Date :

Signature :

ANNEXE 3 : AVIS (FACULTATIF) DE LA DIRECTION DE L'ÉCOLE DOCTORALE**Nom et Prénom du directeur/directrice ou directeur/directrice adjoint-e :**Avis : ☐ Favorable ☐ Défavorable ☐ Réservé

Commentaires :

Date :

Signature :

DOSSIER DE SOUTENANCE HABILITATION A DIRIGIER DES RECHERCHES (HDR)

*À transmettre au Pôle des Études Doctorales au minimum 2 mois avant la soutenance
(hors période de fermeture de l'établissement)*

NOM et Prénom du candidat :

✉: _____ @ _____ ☎ _____

Unité de recherche :

Spécialité :

Section CNU :

Date de la soutenance : _____

Heure : _____ H _____

Lieu de soutenance (adresse complète) :

NOM du garant :

PROPOSITION DES MEMBRES DU JURY

MEMBRE DU JURY 1 : Rôle :

M ☐ Mme ☐ NOM : _____ Prénom : _____

Qualité : _____ Si autre, précisez : _____

Etablissement de rattachement : _____

Adresse de l'établissement : _____

✉ : _____ @ _____

MEMBRE DU JURY 2 : Rôle :

M ☐ Mme ☐ NOM : _____ Prénom : _____

Qualité : _____ Si autre, précisez : _____

Etablissement de rattachement : _____

Adresse de l'établissement : _____

✉ : _____ @ _____

MEMBRE DU JURY 3 : Rôle :

M ☐ Mme ☐ NOM : _____ Prénom : _____

Qualité : _____ Si autre, précisez : _____

Etablissement de rattachement : _____

Adresse de l'établissement : _____

✉ : _____ @ _____

PROPOSITION DES MEMBRES DU JURY

MEMBRE DU JURY 4 : Rôle :

M ☐ Mme ☐ NOM : _____ Prénom : _____

Qualité : _____ Si autre, précisez : _____

Etablissement de rattachement : _____

Adresse de l'établissement : _____

✉ : _____ @ _____

MEMBRE DU JURY 5 : Rôle :

M ☐ Mme ☐ NOM : _____ Prénom : _____

Qualité : _____ Si autre, précisez : _____

Etablissement de rattachement : _____

Adresse de l'établissement : _____

✉ : _____ @ _____

MEMBRE DU JURY 6 : Rôle :

M ☐ Mme ☐ NOM : _____ Prénom : _____

Qualité : _____ Si autre, précisez : _____

Etablissement de rattachement : _____

Adresse de l'établissement : _____

✉ : _____ @ _____

PROPOSITION DES MEMBRES DU JURY

MEMBRE DU JURY 7 : Rôle :

M ☐ Mme ☐ NOM : _____ Prénom : _____

Qualité : _____ Si autre, précisez : _____

Etablissement de rattachement : _____

Adresse de l'établissement : _____

✉ : _____ @ _____

MEMBRE DU JURY 8 :

M ☐ Mme ☐ NOM : _____ Prénom : _____

Qualité : _____ Si autre, précisez : _____

Etablissement de rattachement : _____

Adresse de l'établissement : _____

✉ : _____ @ _____

RÉCAPITULATIF DES MEMBRES DU JURY

NOM Prénom	Qualité	Rôle	Établissement de rattachement

Le garant

Date :

Signature :

Visa de la direction de l'unité de recherche

Date :

Signature :

Décision du Président de l'Université

Jury approuvé oui ☐ non ☐

Date :

Signature :

FORMULAIRE D'INSCRIPTION ADMINISTRATIVE À L'HABILITATION A DIRIGIER DES RECHERCHES (HDR)

*À transmettre au Pôle des Études Doctorales au minimum 2 mois avant la soutenance
(hors période de fermeture de l'établissement)*

IDENTITÉ DU CANDIDAT	
Nom de naissance :	
Nom d'usage (le cas échéant) :	
Prénom :	
Date de naissance :	
Nationalité :	
Ville de naissance :	
Pays de naissance :	
Email :	
Téléphone :	

SCOLARITÉ	
Identifiant National Étudiant (INE) (10 caractères+1clé) cf relevé de notes du baccalauréat	
Année d'obtention du baccalauréat (ou équivalent à l'étranger)	
Établissement d'obtention	
Ville et code postal de l'établissement	

ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR	
Année de 1 ^{ère} inscription dans l'enseignement supérieur	
Année de première inscription dans une université française	
Établissement d'inscription	
Ville et code postal de l'établissement	

DOCTORAT	
Année d'obtention du doctorat	
Établissement d'obtention	
Ville et code postal de l'établissement	

Joindre copie d'une pièce d'identité (CNI ou passeport)